ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
14, 15 ET 16 DECEMBRE 2010, GATINEAU (QC) Résolution nº 72/2010

TITRE :	Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ – APN) soutient l'Année internationale des jeunes des Nations Unies
OBJET :	Jeunes
PROPOSEUR(E) :	Isadore Day, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Peter Johnston, Chef, Conseil tlingit de Teslin, Yn
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Nations Unies ont adopté une résolution en décembre 2009 proclamant l'année 2010-2011 « Année internationale des jeunes », qui se terminera le 12 août 2011;

B. En proclamant l'Année internationale des jeunes, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à tous les gouvernements, à la société civile, aux collectivités et aux personnes de soutenir les jeunes dans leurs activités et leur engagement à l'échelon local, régional, national et international;

C. L'Année internationale des jeunes consiste à faire davantage participer les jeunes à toutes les activités de la société. Tous les secteurs de la société sont encouragés à travailler en partenariat avec les jeunes et les organismes de jeunes afin de mieux comprendre les besoins et préoccupations de ces derniers et de reconnaître leurs contributions à la société;

D. Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ – APN) a dûment reçu de la part des Chefs en assemblée le mandat de défendre les intérêts des jeunes des Premières Nations et de veiller à ce que leur opinion soit entendue par une délégation nationale de leurs dirigeants;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Le CNJ – APN demande aux Chefs en assemblée de lui assurer appui et un engagement permanents en favorisant, en encourager et en soulignant les contributions des jeunes aux niveaux local, régional, national et international.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Reconnaissent et soulignent les réalisations et contributions de nos jeunes des Premières Nations aux niveaux local, régional, national et international durant l'Année internationale des jeunes.

2. Reconnaissent et réaffirment l'importance de l'engagement et de la participation des jeunes dans tous les secteurs d'activités des gouvernements et organismes des Premières Nations.

3. Appuient nos jeunes des Premières Nations dans leurs initiatives, s'engagent à travailler avec diligence avec eux et les encouragent à participer aux activités organisées dans tous nos territoires et toutes nos régions.

4. Font la promotion des activités, objectifs et aspirations de nos jeunes aux niveaux local, régional, national et international.

5. Créent plus de possibilités de mentorat au sein de nos communautés et dans les organismes locaux, régionaux et nationaux.

6. Demandent à tous les organismes, à toutes les sociétés et à tous les gouvernements d'offrir des perspectives plus ambitieuses aux jeunes des Premières Nations au cours de l'Année internationale des jeunes et des années subséquentes.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL